



COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2020

Date de convocation : 15/01/2020
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt, le Mardi 04 Février à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Julien DEMAZURE, Maire

Etaient présents : M. DEMAZURE, Mme HOOREMAN, M. ANNE, Mme DEMAZURE, Mme LEHERICEY, M. MULOT, Mme LECLUSE, Mme DUCHEMIN, M. BUNEL, M. DENOYELLE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mme BRUNET (Pouvoir à Sandrine LEHERICEY), M. REMILLIER-LONGUEVILLE (Pouvoir à M. DEMAZURE), M. VENAT, (Pouvoir à M.ANNE), M. BRISBOUT (Pouvoir à Jocelyn DENOYELLE), Mme VEYRES (Pouvoir à Geneviève HOOREMAN), Mme LEGRAVEREND

Absents : MM. PATEY, RUCAR, Mme ROBAC

Mme HOOREMAN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire décline les pouvoirs qui ont été donnés puis décline l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal auquel il convient d'ajouter l'approbation du rapport des actions mise en œuvre suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du contrôle effectué sur la période 2013-2016.

APPROBATION COMPTE- RENDU
Séance du 28 Novembre 2019

A défaut d'observations, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N°036/2019 RELATIVE A LA CONVENTION
D'ORGANISATION ET DE PARTICIPATION DES COMMUNES MEMBRES DE L'AMICALE DES
MAIRES DU PLATEAU EST DE ROUEN A LA MISE EN PLACE D'UN POSTE CNI-PASSEPORT
(délibération n°001/2020)**

M. DEMAZURE rappelle que le 28/11/2019, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place à Mesnil Esnard d'un poste CNI-passeport et l'a autorisé à signer une convention définissant les participations financières de chaque commune au prorata de la population et assortie d'une clause de priorité pour la prise de rendez-vous des usagers des communes relevant de l'Amicale des Maires. Suite à la transmission de cette délibération au Contrôle de Légalité, le Préfet nous demande de retirer cet acte au motif qu'il est entaché d'illégalité et que la clause de priorité donnée aux usagers des communes de l'Amicale des Maires fait rupture au principe d'égalité des droits qui régit le fonctionnement des services.

Le retrait de ladite délibération est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DE PASSATION D'UNE ECRITURE D'ORDRE NON BUDGETAIRE DONNEE A
M. MOREL RECEVEUR MUNICIPAL**
(délibération n°002/2020)

Depuis la clôture du budget annexe du Lotissement des Beauxrepaires, la balance comptable du budget principal présente au compte 3555 (stock de terrains) un solde débiteur d'un montant de 129 219,15 € correspondant au déficit de la vente à perte du terrain et repris en balance d'entrée du budget communal en exercice 2018,

Le Pôle National de Soutien au Réseau consulté par la DRFIP76 a précisé à la Trésorerie qu'il convenait d'apurer ce compte de stock par une opération d'ordre non budgétaire.

Considérant qu'il s'agit d'une écriture à l'initiative du comptable, n'ayant aucun impact sur le budget communal, mais nécessitant une autorisation préalable de l'assemblée délibérante, les conseillers municipaux à l'unanimité autorisent le Receveur Municipal à passer l'écriture d'ordre non budgétaire suivante : débit C/1068 à crédit C/3555 pour 129 219,15 €

**RAPPORT SUR LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUITE AU CONTROLE DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES COUVRANT LA PERIODE 2013-2016**
(délibération n°003/2020)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle couvrant les exercices 2013 à 2016.

Un rapport d'observations établi par la CRC nous a été transmis le 16 Juillet 2018 et a été présenté au Conseil Municipal le 02 Octobre 2018.

L'article L.234-9 du Code des Juridictions financières prévoit que, dans un délai d'un an, à compter de la présentation du rapport d'observations (02/10/2018), l'exécutif de l'assemblée délibérante doit présenter un rapport sur les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC.

Aussi, M. DEMAZURE, Maire, rend compte des diverses actions mises en œuvre dans ce cadre et présente le rapport annexé au présent compte-rendu.

Les Conseillers Municipaux prennent acte et approuvent à l'unanimité le rapport sur les actions mises en œuvre suite au contrôle de la CRC.

QUESTIONS DIVERSES

M. DEMAZURE informe l'assemblée de l'inauguration du bureau des passeports et cartes nationales d'identité à Mesnil Esnard le Samedi 07 Mars 2020 à 10h30

LA SEANCE EST LEVEE A 20H15

Julien DEMAZURE
Maire

